

CONVENTION D'EMPRUNT DE DOCUMENTS

ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)/FAMILIAL(E)

Entre La BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE BOURGES, représentée par son/sa responsable et l'assistant(e) maternel(le)
(coordonnées complètes) :

M, Mme....., assistant(e) maternel(le) agréé(e)

Adresse.....

☎ :@.....

Date de naissance :

Convient d'une possibilité d'emprunt de documents appartenant aux **bibliothèques de Bourges**,

A compter du/...../..... Jusqu'au/...../.....
Cadre réservé à la bibliothèque

○ ENGAGEMENT DES BIBLIOTHÈQUES :

Les bibliothèques s'engagent à prêter **30 documents imprimés maximum**, livres, revues et BD* pour une durée de 28 jours*. Les documents peuvent être empruntés dans toutes les bibliothèques du réseau.

* *la législation ne permet pas le prêt aux collectivités de documents audiovisuels*

** *possibilité de renouveler l'emprunt pour 14 jours*

○ ENGAGEMENT DE L'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) :

✦ sera responsable de l'emprunt et de la restitution des documents en temps et en heure. En cas de perte ou de détérioration pendant la durée de l'emprunt, les documents devront être remplacés à l'identique ou par un document équivalent choisi par la bibliothécaire dans un délai maximum de 60 jours, (cf. règlement des bibliothèques)

✦ s'engagera à ne pas utiliser la carte à des fins personnelles

Il sera délivré une seule carte par emprunteur

A Bourges, le

L'assistant(e) maternel(le),

Le/la responsable des bibliothèques

Cadre réservé à la bibliothèque

Date arrivée convention : / / / Date retour signée : / /